



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent soixante-seizième session

176 EX/INF.11
PARIS, le 23 avril 2007
Anglais et français seulement

Point 20 de l'ordre du jour provisoire

JÉRUSALEM ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 33 C/50 ET DE LA DÉCISION 175 EX/14

Résumé

Le présent document d'information, présenté au titre du point 20 de l'ordre du jour, contient le procès-verbal de la deuxième réunion du Comité international d'experts pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem qui s'est tenue à l'UNESCO les 4 et 5 septembre 2006.

COMITÉ INTERNATIONAL D'EXPERTS POUR LA SAUVEGARDE DE LA VIEILLE VILLE DE JÉRUSALEM

Deuxième réunion
Paris, Siège de l'UNESCO, 4-5 septembre 2006

RAPPORT FINAL

Antécédents

La résolution 32 C/39 (adoptée à la Conférence générale en octobre 2003) demandait au Directeur général d'établir un comité d'experts équitablement composé, chargé de proposer, sur des bases purement scientifiques et techniques, les lignes directrices d'un plan d'action pour la sauvegarde de la Vieille Ville de Jérusalem ainsi que des propositions pour sa mise en œuvre.

La première réunion du Comité a eu lieu le 25 et 26 janvier 2005. Les lignes directrices proposées par ses membres ont doté l'UNESCO d'un cadre lui permettant de commencer à élaborer le Plan d'action.

Le Conseil exécutif (décision 174 EX/12) et la Conférence générale (résolution 33 C/50) de l'UNESCO ont invité le Directeur général à soumettre au Conseil exécutif à sa 175^e session « un Plan d'action élaboré sur la base des orientations du Comité international d'experts ». Depuis septembre 2005, grâce à une généreuse contribution financière du Gouvernement de l'Italie et au soutien du Gouvernement espagnol, le Secrétariat a entrepris une série de missions techniques et d'études qui ont été présentées aux experts à l'occasion de cette deuxième réunion.

Introduction

La réunion a été ouverte par le Directeur général de l'UNESCO. Dans son allocution, M. Matsuura a souligné que, s'agissant de la conservation du patrimoine de la Vieille Ville de Jérusalem, des progrès avaient été réalisés grâce aux recommandations du Comité et à la coopération active des communautés en présence. Le Directeur général a exprimé l'espoir que les initiatives de l'UNESCO bénéficieraient aux habitants de la Vieille Ville autant qu'à son patrimoine culturel, car l'amélioration de l'environnement urbain et social étaient indispensables au maintien de la valeur universelle qui avait justifié l'inscription de ce site sur la Liste du patrimoine mondial.

La réunion a été présidée par le Sous-Directeur général pour la culture. Outre les douze membres du Comité, deux des experts participant à l'élaboration du Plan d'action ont assisté à la réunion afin de présenter leur travail (voir la liste des participants à l'annexe I). Plusieurs documents faisant état des résultats des activités exécutées à ce jour avaient été précédemment soumis aux membres du Comité pour évaluation (voir la liste des documents à l'annexe II).

Les séances de travail ont été organisées de la manière suivante :

- présentation des activités exécutées et examen des rapports ;
- contributions à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action ;
- projets de recommandations et de conclusions.

I. PRÉSENTATION ET EXAMEN DES ACTIVITÉS

I.1 Carte des besoins en matière de conservation des monuments et sites historiques

Cette composante du Plan recense tous les monuments et sites historiques de la Vieille Ville, leur état de conservation, leur utilisation et leur typologie, créant ainsi un instrument d'information essentiel à l'élaboration des projets de conservation et, le cas échéant, de

réutilisation après adaptation. Durant cette première phase, des monuments et des sites ont été inventoriés, des relevés approximatifs ont été dressés et les données ont été transférées à un système d'information géographique (SIG). Il a été rappelé que cette carte et cette base de données n'avaient pas pour objet de créer une source d'information supplémentaire, mais plutôt de rassembler les informations existant dans des cartes et inventaires similaires en vue de leur utilisation pour les besoins spécifique du Plan d'action.

Dans le détail, les activités entreprises sont les suivantes :

- analyse et intégration des sources existantes, aboutissant à un nouvel inventaire de 550 « objets » ;
- définition d'une plate-forme d'information pour les diverses catégories d'objets recensés ;
- étude préliminaire des objets recensés, dans le but d'introduire directement l'information dans la base de données SIG ;
- élaboration des cartes thématiques suivantes :
 - périodes historiques
 - typologie des bâtiments
 - qualité architecturale des bâtiments
 - fonctions actuelles des bâtiments
 - état d'utilisation des bâtiments
 - état de conservation
 - menaces et risques spécifiques
 - les sites et monuments historiques en tant qu'éléments du paysage urbain ;
- identification des « besoins » de conservation à partir d'une évaluation des menaces et risques physiques et fonctionnels ;
- définition des priorités sur la base de critères choisis (voir ci-dessous paragraphe II.2.1) ;
- sélection initiale de 39 projets prioritaires.

Le Comité s'est déclaré satisfait du travail accompli en moins de six mois et a reconnu qu'il s'agissait d'un instrument très utile pour l'élaboration des projets futurs et pour la compilation de nouvelles données.

Le Comité a proposé certaines modifications :

- inscrire à une rubrique unique de l'inventaire les murs de la Vieille Ville avec leurs portes, leurs tours et leurs différentes sections ;
- à l'avenir, inclure l'architecture vernaculaire ;
- inclure l'inventaire archéologique de 1983 ;
- changer le nom « carte des besoins » ;
- à ce stade, supprimer la classification par « niveau d'intérêt ».

I.2 Amélioration de l'habitat

Cette composante du Plan vise à améliorer la qualité du parc de logements et les conditions de vie des habitants en sauvegardant les éléments architecturaux courants du tissu urbain, composante essentielle du site de Jérusalem inscrit au patrimoine mondial. Au nombre des différentes activités prévues, la première à avoir été entreprise porte sur l'élaboration d'un « manuel d'entretien et de réhabilitation des logements ».

Le manuel est un outil de réhabilitation pratique et opérationnel, destiné aux professionnels et aux artisans, conçu de manière à apporter des réponses simples et illustrées à des problèmes concrets. Le projet soumis se présentait sous la forme suivante :

- une brochure introductive de 40 pages sur les types d'architecture, les arts du bâtiment, le processus de transformation du tissu urbain et le profil de la Vieille Ville de Jérusalem ;
- une série de 60 fiches proposant des solutions aux problèmes de réhabilitation les plus couramment rencontrés.

Le manuel devrait être publié en anglais, arabe et hébreu. Un DVD réunira l'ensemble des matériels dans les trois langues.

Le Comité a reconnu l'utilité d'un tel outil pour la réhabilitation des bâtiments dégradés de la Vieille Ville. Il est, de fait, urgent de trouver des moyens de favoriser la réalisation d'activités d'entretien et de réparation appropriées et d'aider les habitants à améliorer leur cadre de vie tout en préservant le patrimoine culturel.

Le Comité a proposé les mesures suivantes :

- spécifier plus clairement les publics visés afin d'éviter une utilisation inappropriée du manuel ;
- élaborer diverses stratégies de communication utilisant l'image et l'écrit, conçues en fonction des divers publics visés ;
- lier l'utilisation du manuel à la mise en œuvre des programmes de formation et de financement ;
- étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes consultatifs locaux destinés à aider la population dans le cadre du processus de réhabilitation ;
- organiser une réunion de travail visant à établir la version finale du manuel.

I.3 Programme de microfinancement

Parallèlement à l'élaboration du manuel, une étude de faisabilité a été entreprise en ce qui concerne un outil potentiel de financement de projets de réhabilitation de logements. Elle comprend les éléments suivants :

- une évaluation du marché du microfinancement visant à obtenir des données empiriques sur la demande de services financiers émanant des résidents à revenus faibles et moyens de la Vieille Ville, en tenant compte de la capacité de remboursement de base des ménages. Cette évaluation a fait apparaître une demande potentielle très importante ;
- des projections financières d'après lesquelles jusqu'à 2 000 ménages pourraient bénéficier d'un tel programme sur cinq ans, les montants à rembourser s'élevant à environ 5,4 millions de dollars à la fin de cette période.

Le Comité a estimé que l'étude constituait un bon point de départ à partir duquel envisager la mise en place d'un mécanisme de micro-crédit dans la Vieille Ville, tout en faisant observer que les données devaient être affinées et que les aspects juridiques et financiers du projet devaient être étudiés plus avant.

Le Comité a proposé d'élargir le programme à de petites activités commerciales et d'étudier la possibilité que soit constitué un groupe de banques, une par groupe culturel, qui serait prêt à gérer les micro-crédits accordés à la population de la Vieille Ville.

I.4 Activités culturelles

Après qu'un aperçu de la situation actuelle du secteur ait été présenté, la proposition du Secrétariat a essentiellement porté sur les aspects suivants :

- le renforcement de certaines institutions culturelles existantes ;
- le développement des activités artistiques et sportives destinées aux jeunes ;
- la promotion de l'artisanat et du tourisme culturel.

Certaines des activités culturelles identifiées pourraient se dérouler dans des maisons ou locaux rénovés, ce qui créerait un lien entre cette composante du Plan d'action et les projets de réhabilitation.

Le rapport établi par le Secrétariat a été accueilli avec la plus grande satisfaction par le Comité et les activités proposées approuvées à l'unanimité, notamment dans la mesure où elles peuvent être mises en œuvre à court terme et se fondent sur le renforcement des institutions existantes.

II. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES FIGURANT DANS LE PLAN D'ACTION

Le Comité a exprimé sa satisfaction en ce qui concerne les travaux accomplis. La possibilité de publier les études réalisées a été examinée de même que l'adoption d'une présentation commune. Il a été recommandé que la présentation des informations soit harmonisée.

Parallèlement aux observations visant à améliorer les travaux en cours, de nouvelles propositions ont été formulées afin d'achever le projet de Plan d'action et de passer à sa seconde phase, en s'appuyant sur les cinq grands éléments suivants :

1. Création d'une base de données informative
2. Projets de conservation et de réhabilitation
3. Formation et sensibilisation :
 - manuel de réhabilitation
 - formation
 - micro-crédit
4. Activités culturelles
5. Mécanismes de financement.

II.1 Création d'une base de données informative consolidée

La création de la base de données devrait s'inscrire dans le prolongement du travail déjà effectué, en prenant pour point de départ les recommandations ci-dessus liées à la Carte des besoins.

II.2 Projets de conservation/restauration

II.2.1 Critères de sélection des projets

Les critères généraux et de faisabilité ci-après, définis et présentés par l'expert, ont été approuvés pour la sélection des projets de conservation prioritaires :

Critères généraux :

- (a) représenter un échantillon de différentes strates historiques et culturelles ;
- (b) représenter un échantillon de différents types et catégories de monuments et de sites, présentant un grand intérêt sur le plan architectural et/ou spatial ;
- (c) répondre à des « besoins » de conservation précis correspondant principalement (i) à des menaces pesant sur l'intégrité architecturale et (ii) à des risques structurels ;
- (d) témoigner d'un souci marqué de sensibilisation, de participation communautaire et de renforcement des capacités ;
- (e) s'étendre ou s'articuler à des « nœuds » ou à des « pistes » stratégiques au sein du tissu urbain (ou y correspondre) de façon à ce que les projets de conservation de bâtiments puissent servir de catalyseurs à un plus ample processus de réhabilitation de la Vieille Ville dans le cadre d'un schéma urbain plus général.

Critères de faisabilité :

- (f) constituer une réponse immédiate à des pressions sociales en faveur d'une revitalisation économique et culturelle s'inscrivant dans un processus de conservation durable ;
- (g) donner la priorité à des interventions visant à réutiliser des bâtiments vides et des espaces ouverts vétustes ou sous-utilisés, en relation avec le critère (f), mais aussi à améliorer l'accès aux monuments et sites historiques ainsi que leur visibilité ;
- (h) donner la priorité à la réhabilitation et au repavage des principales rues, en particulier les rues en escalier, afin d'en faciliter l'accès aux personnes handicapées et aux services de voirie et d'améliorer le cadre environnemental général ;
- (j) donner la priorité à la réhabilitation et à la restauration des éléments spéciaux liés à la configuration générale des rues afin d'en assurer la préservation et d'en accroître la visibilité.

Le Comité a formulé des suggestions additionnelles concernant l'évaluation des projets possibles :

- prendre aussi en considération les dimensions uniques, distinctives et spirituelles du lieu (« génie du lieu ») ;
- tenir compte des besoins sociaux lors de la sélection des projets ;

- mettre l'accent sur le logement en retenant des « projets modèles » ;
- envisager de réhabiliter certains bâtiments à l'abandon pour les destiner à des activités communautaires ;
- s'intéresser à des projets ayant un effet multiplicateur ;
- mettre sur pied des projets intéressant la sphère publique ;
- élaborer des « projets de rue » comme projets modèles polyvalents ;
- associer les habitants aux projets de réhabilitation.

II.2.2 Sélection des projets à exécuter parmi ceux qui sont inscrits sur la liste proposée

Le Comité a considéré qu'il convenait d'appliquer les critères susmentionnés pour sélectionner les projets prioritaires parmi ceux qui sont proposés. Des projets supplémentaires pourraient également être examinés, à la demande expresse des parties concernées. Il importe d'étudier avec soin la faisabilité de tels projets en étroite consultation avec les deux points focaux et les parties prenantes locales.

Lors du choix d'un projet, il convient de garder à l'esprit les possibilités de formation sur le tas (chantiers-école).

Le Comité et les communautés concernés ont recommandé que les projets ci-après de la liste fassent l'objet d'études de conservation détaillées :

- Église Saint Jean-Baptiste le Précurseur
- Cathédrale Saint-Jacques
- Yeshiva Etz Haim
- Hamman Al-Ain
- Projets de rue comprenant les sabils (par exemple à Bab el Silsileh)
- Musée Al-Aqsa
- Espaces ouverts.

II.3 Formation et sensibilisation

La formation a été considérée comme un des principaux moyens de promouvoir des services d'entretien et de réparation appropriés, compte tenu des conditions exceptionnelles qui rendent très limitée la quantité de main-d'œuvre spécialisée. En particulier, la nécessité de diversifier les instruments et de mettre au point un éventail de stratégies de communication graphique et écrite spécialement adaptées aux divers publics visés, a été soulignée. L'utilisation de ces instruments est à rattacher à la mise en œuvre des programmes de formation et de financement (voir plus haut, section I.2). Les éléments suivants ont été suggérés :

- des programmes de formation à l'intention d'architectes, d'ingénieurs et d'entrepreneurs en vue de les faire participer directement aux activités de protection de la Vieille Ville ;
- des programmes de formation destinés à faire acquérir à des artisans locaux des compétences spécialisées répondant aux exigences de la conservation et de l'entretien ;
- la création d'un outil d'information simple et polyvalent que la population locale puisse utiliser pour l'entretien de base de la maison ;

- des programmes de sensibilisation des jeunes à la conservation du patrimoine de la Vieille Ville ;
- la mise en place de programmes d'apprentissage qui encouragent les entreprises à former des jeunes et leur proposent d'en financer le coût ;
- la conception d'un projet expérimental d'application du manuel ;
- l'articulation de ce qui précède avec des projets de formation sur le tas ;
- l'inclusion de programmes d'études théoriques (offre de différents niveaux de formation).

II.4 Activités culturelles

Le Comité a vivement recommandé au Secrétariat de commencer dès que possible à mettre en œuvre certaines des activités culturelles proposées, sous la forme de projets pilotes faisant appel aux institutions locales existantes, et d'étudier la possibilité d'entreprendre les autres à moyen terme, selon le schéma suivant :

Court terme

- Offrir des activités artistiques aux jeunes : centre DREAM (centre d'activités artistiques, de danse, de lecture, d'expression et de musique pour enfants) à Burj al Laqlaq.
- Mettre en place des activités faisant appel aux nouvelles technologies : entreprendre le projet DigiArts, « Images et sons de ma ville », en tant que projet pilote qui pourrait être étendu à d'autres écoles (projet Makash à l'école secondaire du premier cycle d'Al Qods).

Ces deux activités pourraient être étendues en outre à d'autres établissements scolaires de la Vieille Ville.

Moyen terme

- Améliorer l'utilisation de l'espace disponible à Burj al Laqlaq.
- Créer un atelier d'artisanat à Hamman Al Ain.
- Étendre les activités de la Fondation Al-Mamal en rénovant l'ancienne tuilerie qui se trouve à proximité.

Tourisme culturel

- Établir un répertoire succinct des installations culturelles à l'intérieur de la Vieille Ville de Jérusalem.
- Former des jeunes comme assistants de guides de tourisme.

II.5 Collecte de fonds

Le Comité a encouragé l'UNESCO à recenser des outils de collecte de fonds afin de mobiliser le soutien international en faveur de la conservation du patrimoine culturel de la Vieille Ville.

Le Comité a retenu d'un commun accord la proposition de concevoir et de publier une brochure contenant des descriptions préliminaires des projets assorties d'estimations budgétaires, afin de soumettre les projets prioritaires sélectionnés à des bailleurs de fonds potentiels. Cet

opuscule, qui pourrait également être mis en ligne, sera le premier instrument de mise en œuvre des activités prévues pour la deuxième phase du Plan d'action.

CONCLUSION

Parfaitement conscient de la difficulté de la situation, le Comité encourage l'UNESCO à continuer de mettre en œuvre les activités définies, en consultation avec les différentes parties afin de surmonter les obstacles, et espère que toutes les autorités et institutions coopéreront dans un esprit constructif pour la conservation du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem.

Le Comité s'est déclaré prêt à rester à la disposition du Directeur général pour le suivi de cette importante question et l'a remercié de sa confiance.